



## DECLARATION LIMINAIRE CDAS DU 5 JUILLET 2022

Monsieur le Président,

Ce CDAS s'ouvre dans un contexte politique et économique particulier. Politique car les citoyens ont décidé de contrebalancer le pouvoir présidentiel de l'ancienne majorité en instituant une forme de proportionnelle démocratique au sein du parlement. Economique, l'inflation sur des produits essentiels, la flambée des prix de l'énergie vont sérieusement affecter le niveau et les conditions de vie des agents et de leur famille. Ce sont les personnes les plus fragiles et les plus isolées (majoritairement des femmes) qui en paient les conséquences les plus lourdes.

L'action sociale interministérielle et départementale doivent anticiper ces difficultés en ajustant le niveau de ses prestations dans les 3 domaines essentiels que sont la restauration, le logement et la petite enfance.

S'agissant de la restauration, avec les crises qui s'accumulent depuis maintenant plus de 2 années, des dispositions doivent être prises pour répondre d'une part au problème de fréquentation des Restaurants Administratifs et Inter administratifs mais aussi pour que ces derniers puissent affronter la hausse très sensible de leurs charges et du prix d'achat de matières premières. Si en conséquence, nous pouvons imaginer que les tarifs puissent augmenter, il semble également naturel que la prise en charge par l'administration soit également revue à la hausse. Dans cette optique un levier pourrait être celui de la TVA.

Ce qui est naturel pour la restauration collective doit également l'être pour les titres restaurant. Nous aurons par ailleurs, à revenir sur la restauration collective en particulier sur celle de l'AGRAF de Créteil. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. En principe quand ces dernières proviennent du directeur de l'AGRAF, nous aurions tendance à penser qu'un certain crédit peut y être accordé. Au fil du temps, les choses se sont très sérieusement dégradées, au point que déjeuner vers 13h00 s'apparente désormais à un régime hypocalorique... C'est par ailleurs sans compter sur l'ambiance délétère qui y règne et qui a entraîné l'intervention des représentants du personnel en inter-syndicale et le départ d'un nombre important des anciens salariés de l'association Ansamble. Il est ensuite facile d'affirmer qu'il manque 200 000 emploi dans la restauration collective lorsqu'on traite ces salariés comme de la piétaille.

Concernant la réforme de l'action social, il est clair qu'il est impossible pour la CGT FINANCES d'imaginer de réduire la voilure de l'action sociale ministérielle et départementale au moment ou les agents actifs et retraités de la fonction publique sont confrontés et doivent faire face.

Les quelques renseignements collectés dans le document relatif à l'action sociale confirment les inquiétudes de la CGT FINANCES partagés par l'ensemble des organisations syndicales représentatives :

- fédérer la gouvernance des opérateurs associatifs (EPAF, AGRAF, ALPAF...) ;
- mettre en adéquation les prestations sociales avec la demande des agents, comme l'aide au logement des étudiants mise en place en 2021, évaluée à la rentrée 2022 ;
- rénover le parc des résidences de vacances gérées par EPAF, par la vente de 14 résidences et l'instauration d'un important programme d'investissement pour les résidences conservées ;

- améliorer le réseau de l'action sociale par la régionalisation de l'Action sociale, avec conservation de délégués de proximité ;
- reconduction du Fonds d'innovation locale selon des critères redéfinis.

Dans les faits, et malgré l'opposition de la plupart des organisations syndicales représentatives, le SG a forcé la vente des 3/4 des résidences que l'EPAF avait en gestion. 5 résidences restent sur les 19 existantes, dont une colonie. L'EPAF employait 150 salariés : 65 ont bénéficié d'une rupture conventionnelle collective. 50 % du montant de la cession reviendra à l'EPAF pour financer des travaux sur les 5 résidences restantes.

**La CGT FINANCES revendique le droit aux vacances pour toutes et tous (actifs, retraités, contractuels). Contrairement au Secrétariat Général dont la politique est axée sur la rentabilité financière et la gestion comptable, la CGT FINANCES est fidèle à l'esprit du Front Populaire. Nous soutenons qu'il faut au contraire développer le patrimoine social afin de permettre aux salariés, agents de la fonction publique de partir dans les meilleures conditions. La constitution d'un patrimoine viable et pérenne étant une des garanties de la persistance d'une politique sociale en faveur des agents.**

Comme nous l'avons toujours exprimé au sein de cette instance, une délégation au plus loin des agents n'est pas la solution. La proximité est pour nous la meilleure alliée de l'action, sociale. La nouvelle organisation prévoit que soit nommé un délégué de proximité pour chaque département. Cependant, il n'existe aucune garantie qu'il soit implanté physiquement dans le département. La nomination d'un « super-délégué » à compétence régionale constitue une strate supplémentaire sans que son efficacité soit démontrée.

**La CGT FINANCES revendique un délégué en poste dans chaque département, accompagné à minima d'un assistant de délégation. Dans un contexte de crise, il est essentiel de faire connaître les prestations sociales et de favoriser et fluidifier la communication sur ces prestations. La création d'un poste régionale n'est pas une garantie que le travail sera mieux effectué et mieux maîtrisé.**

Il est également prévu de fédérer la gouvernance des associations gérant les prestations sociales ( AGRAF, ALPAF, EPAF, ASTCAF, Place des Arts, CSMF (club sportif). L'objectif étant de mutualiser les fonctions supports communes aux différentes associations. Encore une fois, le SG a décidé de passer en force. Nous sommes malheureusement coutumiers de ces opérations de regroupement qui conduisent in fine à supprimer des postes,

**Concernant les associations, la CGT précise que le regroupement n'améliorera pas les prestations proposées par l'action sociale. Chaque association a ses spécificités et des professionnels qui gèrent et encadrent l'activité de ses composantes. Des marges de manœuvres sont possibles dans la communication : les noms des associations sont peu parlant et leur audience, compte tenu de la qualité des prestations rendues mériteraient d'être mieux connues et reconnues.**

Si la CGT FINANCES est favorable au FIL, elle tient néanmoins à préciser que l'amputation budgétaire annuelle de 6 % sans que soit définie les modalités d'affectation/utilisation de cette réserve constitue un hold-up sur l'action sociale qui est inacceptable. Ce budget d'affectation ne doit donc pas être considéré comme un budget supplétif à l'amputation des crédits de la dotation traditionnelle.

Il nous appartiendra de décider de l'affectation de l'excédent budgétaire de la CAL tel qu'il est défini par le tableau transmis par la délégation. Lors du CDAS précédent, SOLIDAIRES FINANCES avait proposé d'abonder budgétairement le poste des colonies. s'il reste à déterminer, les modalités d'abondement et les bénéficiaires de ce budget complémentaire, la CGT FINANCES est favorable à cette proposition